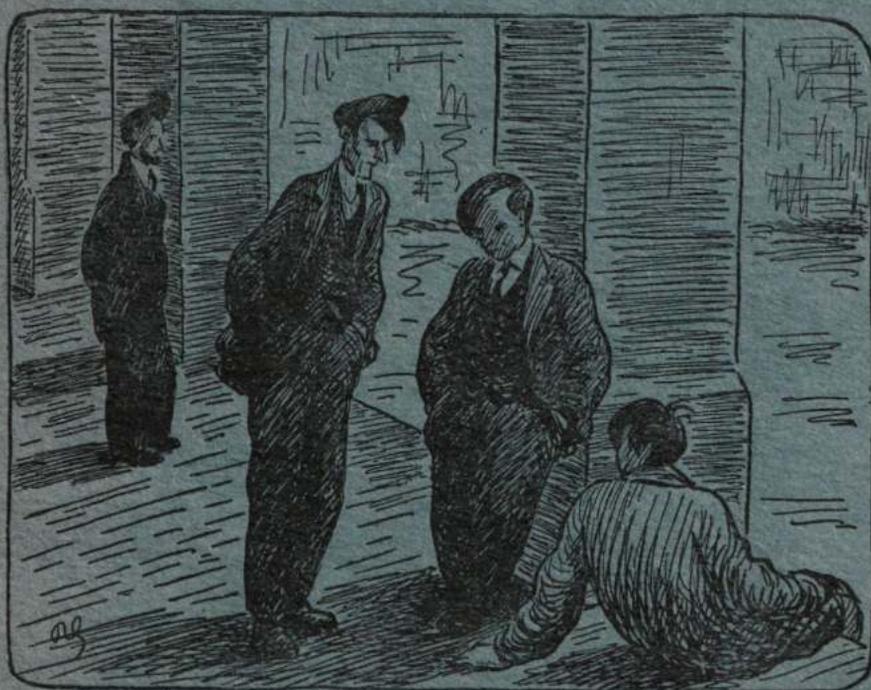


ASSOCIATION AMICALE
des Anciens Élèves du
COLLÈGE HENRI IV
de Bergerac

Fondée le 29 novembre 1909 et Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



LO. 5748 B 18-11-43

QUINZIÈME BULLETIN
34^e ANNÉE
1943

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST (H. TRILAUD)
BERGERAC

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV DE BERGERAC

Fondée le 29 novembre 1909

Reconnue d'utilité publique par Décret du 26 juin 1941

Bergerac, le novembre 1943.

Mon cher Camarade,

L'Assemblée générale de l'Association sera tenue au Collège, rue Lakanal, le dimanche 12 décembre prochain, à 10 heures.

On trouvera au verso le détail de l'ordre du jour sur un pouvoir destiné à ceux qui ne pourront se déplacer et auxquels je serais très obligé de bien vouloir le remplir, le signer et l'envoyer d'urgence afin de se faire régulièrement représenter.

Après l'Assemblée générale, les Anciens Elèves déposeront des fleurs aux couleurs nationales devant les tables de marbre où sont gravés les noms des Camarades morts pour la France.

A 11 heures, réception des invités pour l'inauguration officielle de la dénomination de « Collège Henri IV ». Un vin d'honneur sera offert au réfectoire.

A midi et demi, en raison du manque de transports, un repas en commun sera servi à l'Hôtel de Bordeaux (n° 41, place Gambetta, à Bergerac). Prix: 100 francs (service compris).

Si, comme je l'espère, vous êtes désireux d'y assister, je vous prie, à cause des difficultés matérielles, de vous faire inscrire le plus tôt possible et obligatoirement le samedi 4 décembre au plus tard (1).

Croyez, cher Camarade, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

LE PRÉSIDENT.

(1) Toute adhésion devra être accompagnée de son montant (C/c postal Limoges n° 367-52). Des tickets d'alimentation seront réclamés à chaque convive (150 gr. de pain, 90 gr. de viande, 5 gr. de matières grasses). Le vin des camarades sera le bienvenu.

VOIR AU VERSO

VOIR AU RECTO

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV DE BERGERAC

Fondée le 29 novembre 1909 et Reconnue d'utilité publique par Décret du 26 juin 1941

Assemblée Générale du dimanche 12 décembre 1943

Le soussigné (1)

donne pouvoir à M. (2)

pour le représenter à l'Assemblée générale du dimanche 12 décembre 1943 et

- 1° Approuver les rapports du Secrétaire général et du Trésorier;
- 2° Elire quatre membres du Conseil d'administration;
- 3° Voter le relèvement du prix des cotisations à compter du 1^{er} janvier 1944;
- 4° Créer au Collège un prix annuel Georges Augiéras;
- 5° Décider de l'aliénation de l'immeuble de l'Association;

.....
A....., le..... 1943 (3)

(1) Ecrire très lisiblement le nom, le prénom et l'adresse du mandant.

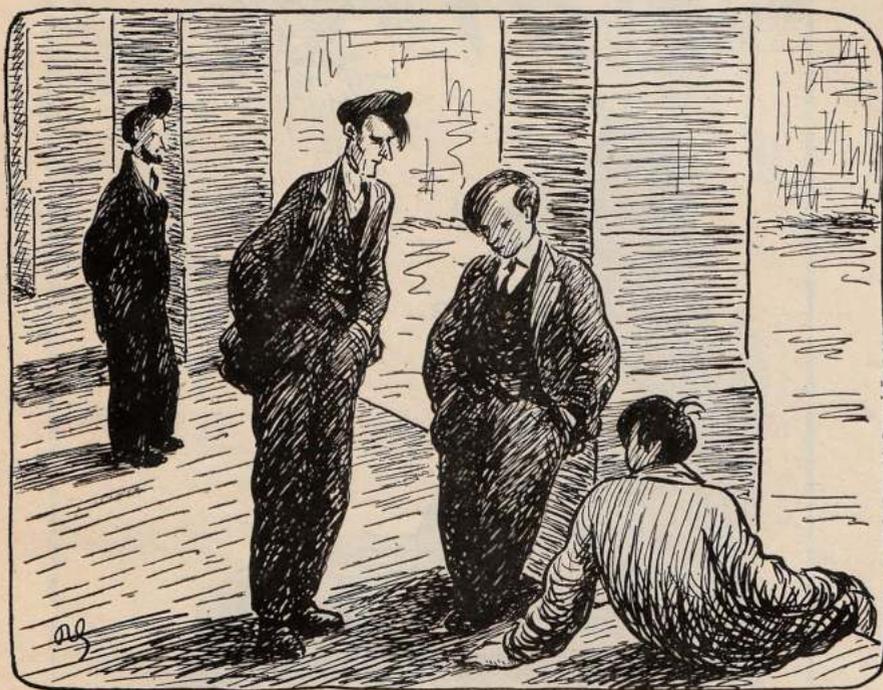
(2) Inscrire le nom d'un mandataire dont on sera sûr de la présence à l'Assemblée générale, ou LAISSER EN BLANC.

(3) Dater et signer.

Formule à remplir et à adresser sans retard, pour ne pas l'oublier, soit au Secrétaire général, soit au Trésorier.

ASSOCIATION AMICALE
des Anciens Élèves du
COLLÈGE HENRI IV
de Bergerac

Fondée le 29 novembre 1909 et Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



LO. 5748 B 16-11-43

QUINZIÈME BULLETIN
34^e ANNÉE
1943

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST (H. TRILLAUD)
BERGERAC

ASSOCIATION AMICALE

des Anciens Elèves du

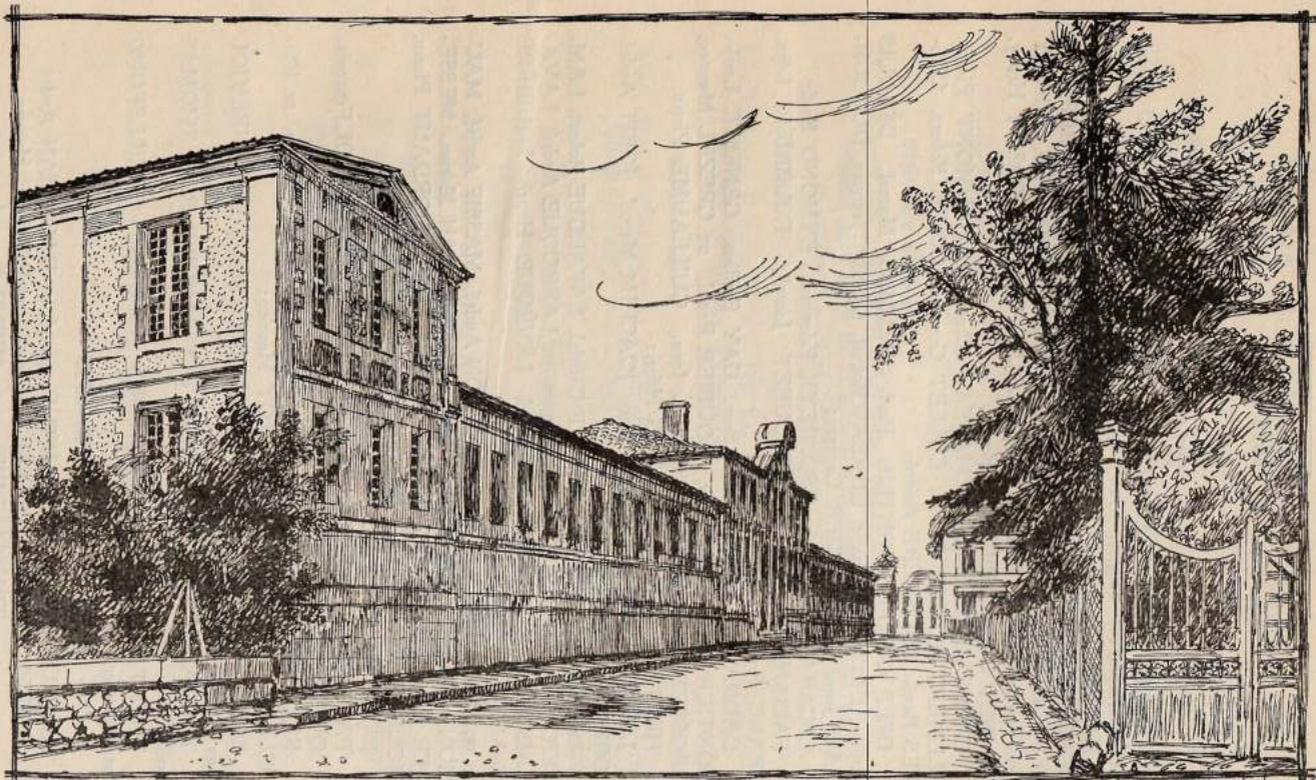
COLLEGE HENRI IV

de Bergerac



La couverture de ce Bulletin a été illustrée
par notre camarade Roger CAMINADE

C'est une évocation du Collège il y a environ quarante ans
Le « standing » des personnages est particulièrement réussi



LO. 5747 B 16-4-43

FRÉDUP 1943

ANCIENS ÉLÈVES MORTS POUR LA FRANCE

1870-1871

ALLARD Henri.

1914-1918

ANDRÉ Gabriel, AUGIÉRAS Georges, AUROUSSEAU René, AUROUSSEAU Roger, AVEROUS-MALBÉ Jean ;

BARBARIN Louis, BARTHÉLEMY Fernand, BASTIDE Pierre, BEAUGER Emile, BELLUGUE Albert, BÉNEY Georges, BERTOUNESQUE Roger, BERTRAND André, BERTRAND Henri, BISSEY Jean-Jacques, BOST John, BOUCHILLOUX Roger, BOUDAULT Henry, BRUNET Georges, BRUNET Roger ;

CAPDEVILLE Hugues, CHAPEAU Charles, CHAUMONT Pierre, CLÉMENT-AUBIER Robert, COLLET Georges, CONIL Robert, COSTES René, COUSSIÈRE André ;

DELAVAUD-DUMONTEIL Paul, DELMAS Marcel, DELOUIS Arthur, DELOUIS Georges, DOREAU Robert, DUBUC Jacques, DUCOURNAU Jean, DUVERGIER Georges ;

ESCARAVAGE Paul, ESCUREYX Edouard, EYMOND Paul ;

FAISANDIER Maurice, FLOURET Joseph, FOURNIER Léon, FRANC Roger ;

GADRAT Raoul, GALLET Sem, GAY Emilien, GENESTE Emile, GONTIER DU SOULAS Guy, GOUBIER Raoul, DE GREZEL Maurice, GROSSETIE Gaston, GROSSOLEIL Jean, GUILLAUME Pierre ;

HERTZOG Albert, HERTZOG Henri ;

JANNOT Albert, JAUBERT Jean, JOACHIM Marcel, JOBIT André, JOBIT Eugène ;

LABROUSSE Marcel, LACOSTE Gabriel, LAFARGUE Robert, LAMBERT Urbain, DE LAPOYADE Jacques, DE LARROQUE André, LAVALADE André, LESPINASSE Henri, LÉVÊQUE Henri, LOUBIÈRE André, LUZIGNAN Honoré ;

DE MADAILLAN Louis, MARCERON André, MASSIF André, MAUMONT Georges, DE MAYNADIER Christian, MEDAN Marius, MESSERER Louis, MICHELET Francis, MIRET Pierre, MORDANT Pierre, MOURGUET Yvan ;

NOEL Marcel, NOEL René ;

PASCAL Jean, POUMEAU Henri, POUMEAU Jean, PUJOL François ; QUEYROY André ;

REY René, RICAUD René, RIGAL Pierre, RINGUET Jean, DE RODELLEC DU PORZIC Edouard, ROY Maurice ;

SABOURIN Paul, SALAGNE Paul, SIMONDET Yves, SIREYJOL Jean, STÉPHAN Maurice ;

TAUTAIN René, TEXIER Jean, TEYSSANDIER René, THOMAS Lucien ;

VALETTE André, VIEILLEFOND Jean-Daniel, VIEILLEFOND Jean-Maurice.

1939-1943

ARNAUD René — CASTAING Raymond — DAGASSAN André

DUPUY Pierre — FESTAL Georges — DE ROYÈRE Hugues

TEYSSANDIER DE LA SERVE Bernard

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président :

M. le docteur Pierre ROUSSEAU. — 22, boulevard Maine-de-Biran - Bergerac.

Membre du Bureau d'administration du Collège.

Membre du Comité de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français.

Vice-Président :

M. Edmond LIONNET. — 18, boulevard Victor-Hugo - Bergerac.

Membre du Bureau d'administration du Collège.

Secrétaire Général :

M. Robert COQ. — 88, rue Valette - Bergerac.

Membre du Comité de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français.

Trésorier :

M. Maurice FOUCAUD. — 16, rue Mounet-Sully - Bergerac.

Membre du Bureau d'administration du Collège.

Administrateurs :

MM. Roger COLLET. — Domaine de Monplaisir, près Bergerac.

Albert FABRE. — 7, rue du Professeur-Pozzi - Bergerac.

Charles FOURNIER. — 142, rue du Maréchal-Pétain - Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

Gabriel GENESTE. — 12, avenue du Président-Wilson - Bergerac.

Pierre DE MADAILLAN. — Château de Perrou, par Gardonne (Dordogne).

Roger MIRABEL. — 9, place du Marché-Couvert - Bergerac.

le docteur Gaston SIMOUNET. — 15, boulevard Victor-Hugo - Bergerac.

Jack TAMARELLE. — 5, rue Candillac - Bergerac.

N. B. — Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire général et le Trésorier constituent le Bureau proprement dit (Art. 5 des Statuts).

LISTE DE NOS PRÉSIDENTS

DEPUIS LA FONDATION DE L'ASSOCIATION

† M. le docteur ANDRÉ CAYLA (élu le 1^{er} mai 1909)

† M. ALBERT CLAVEILLE (élu le 7 décembre 1920)

M. le docteur PIERRE ROUSSEAU (élu le 20 décembre 1930)

COLLÈGE HENRI IV

Lettres Patentes d'Henry de Navarre

(1576)

HENRY par la grace de Dieu Roy de Navarre Seigneur souverain de Bearn et de Damazan Duc de Vendomois et de Beaumont Comte de Foix et Perigord Vicomte de Limoges A tous presens et advenir Sçavoir faisons : Que pour le grand desir que nous avons a l'advancement de l'honneur et gloire de Dieu et au bien public de tout le pays et pour l'affection singulière que nous portons a la ville de Bergerac et aux habitans d'icelle recognoissant qu'il ny a rien tant necessaire en ung estat que de bien instruyre la jeunesse en vertu et bonnes lettres et que cest une chose tres sainte que l'institution des Colleges bien reiglez pour servir a l'advenir a l'entretienement et conservation du public A ces causes et pour plusieurs autres bonnes et grandes considerations Nous de nostre plein gre et liberale volenté et pour ce que ainsi nous a pleu et plaict advons donne et donnons par ces presentes de fondation perpetuelle et irrevocable pour l'entretienement du college de lad ville de Bergerac et du principal et regens qui instruyront la jeunesse aud college et non ailleurs Sçavoir est la somme de deux cens livres tourn de pension a prendre par chascun an par les consuls de lad ville de Bergerac sur les revenus de nostre ville de Gensac par les mains des receveurs de notre duche d'Albret presens et advenir ou leurs commis A LA CHARGE QUE NOUS SERONS RECOGNEU POUR PREMIER FONDATEUR DUD COLLEGE AUQUEL SERONT DRESSEES ET EMPREINTES NOS ARMOIRIES et que chascun premier jour de l'an il sera fait une oraison publique en memoire de lad fondation VOULONS ordonnons et commandons a nos receveurs ou fermiers qui sont de present ou seront a l'advenir aud lieu de Gensac de bailher et de livrer lad somme de deux cens livres tourn par chascun an a commencer du jour de ces presentes et en vertu d'icelles ou du vidimus qui en sera fait deuement collationne sans autre mandement de nous rapportant lesquelles ou led vidimus avec quictance de lad somme desd consulz par chascun an lad somme de deux cens livres sera desduicte et rabattue

de la charge et receipte de nosd receveurs passee et allouee en la mise en despense desd comptes par nos amez et feaux les auditeurs d'iceulx ausquelz mandons ainsin le faire sans aucune difficulté VOULONS que de nostre present don et fondation ensemble les aultres dons qui seront faicts par aultres seigneurs communaultes et particuliers pour la dotation dud college il en soit dresse une pancarte en bonne et authentique forme laquelle pour perpetuelle memoire sera enregistree en nos archives et pour consentir a l'insinuation de lad dotation pardevant tous juges qu'il appartiendra Nous avons fait et constitue nostre procureur Laquelle donation noble Ramond Dupont maistre Arnault de Grahault Jacques de Fonmartin maistre Ramond Aymer maistre François Cacaud Bernard Delicton Jehan Pinet syndic et consuls de lad ville y presens ont acceptee Donne a Bergerac le dernier jour de juihet mil cinq cens soixante seze

HENRY

Par le Roy de Navarre Comte de Perigord
LE ROYER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU D'ADMINISTRATION
DU COLLÈGE DE BERGERAC
DU 31 DÉCEMBRE 1835

MM.

MARRE, sous-Préfet président

LABORIE, Procureur du Roi

LESCURE, maire de Bergerac, chevalier de la Légion d'honneur
docteur RENNES

BRUNET

membres

M. FEYTOUT étant Principal.

A la Sous-Préfecture de Bergerac et sur la convocation de M. le Sous-Préfet, Président.

Un membre rappelle au Bureau que le Collège de Bergerac doit sa fondation à Henri IV, en vertu des Lettres patentes de ce prince qui remontent à l'année 1576 et par lesquelles il fonda à perpétuité une rente de deux cents livres tournoises de pension en faveur du dit Collège, à la charge qu'il en serait reconnu pour premier fondateur.

Le même membre ajoute que les dites Lettres patentes sont déposées en original aux archives de la Mairie de Bergerac, que leur authenticité est incontestable et il propose en conséquence au Bureau d'adopter entre autres propositions, celle de se pourvoir par devant qui de droit, pour obtenir en faveur du Collège la dénomination de COLLÈGE HENRI-IV.

Sur quoi le Bureau,

Vu en original les Lettres patentes du dernier jour de juillet 1576, par lesquelles Henri IV fonde à perpétuité en faveur du Collège de Bergerac une rente de deux cents livres tournoises, à la charge qu'il en serait reconnu pour premier fondateur.

Considérant que rien ne témoigne que la condition réservée par le bon Roi ait été jamais positivement ou solennellement accomplie.

Que si le Collège ne profite plus aujourd'hui du bénéfice de la rente, l'origine du bienfait n'est pas pour cela moins digne de reconnaissance envers son glorieux auteur.

Et que ce dernier sentiment doit être perpétuel comme devait l'être le bienfait lui-même.

ARRÊTE :

M. le Président du Bureau se pourvoira devant M. le Ministre de l'Instruction publique afin d'obtenir en telle forme que de droit, la dénomination pour le Collège de Bergerac, de COLLÈGE HENRI-IV.

Que ces mots seront gravés en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir, incrustée dans le mur et placée au-dessus de la principale porte d'entrée (1).

Fait à Bergerac, les jour, mois et an que dessus.

(signé) MARRE, LABORIE, LESCURE, RENNES et BRUNET.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE BERGERAC

SÉANCE DU 30 MARS 1942

L'an 1942 et le 30 mars, le Conseil municipal de la Ville de Bergerac s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de M. le Maire.

(1) Cette idée a été reprise par l'Association (voir page 24).

Etaient présents :

MM. DU SEUTRE, maire;
BIRABEN, COHADE, BRISSEAU, MATIGNON, adjoints;
BRANDA, DENOIX DE SAINT-MARC, FOUCAUD, M^{lle} JALAGUIER, JAVERZAC, LINARÈS, MACKÉ, MARCHE, MONSEAU, MORAND-MONTEIL, DARRUT, CASENILLE et CABAROT.

Absents :

MM. BRUT, prisonnier de guerre, et BOURDIN, démissionnaire.

M. JAVERZAC est élu secrétaire.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 28 mars 1942, qui lui a été adressée par l'Association Amicale des Anciens Elèves du Collège de Bergerac afin d'obtenir un avis favorable au projet de nouvelle dénomination du Collège de garçons de Bergerac, celle de COLLÈGE HENRI-IV.

Le Conseil, après en avoir délibéré, prenant en considération la proposition dont il vient d'être donné lecture, émet le vœu de donner le nom de Collège Henri-IV au Collège de garçons de la ville de Bergerac et charge M. le Maire de faire, en ce sens, les démarches nécessaires auprès des autorités académiques et administratives.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire (signé) : DU SEUTRE.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU D'ADMINISTRATION
DU COLLÈGE DE BERGERAC
DU 13 FÉVRIER 1943

Au Collège, dans le bureau du Principal.

Etaient présents :

MM. FONTANEL, sous-préfet de Bergerac;
DU SEUTRE, maire;
REICHARD, principal;
BRANDA, FOUCAUD, conseillers municipaux;
LERASLE, membre de la Chambre de Commerce;
MERIGUET, professeur d'anglais au Collège;
AUGEYROLLE, professeur adjoint au Collège;

Excusés :

MM. ROUX, inspecteur d'Académie;
docteur MATHIEU, médecin du Collège;
LIONNET, vice-président de l'Association amicale des
Anciens Elèves;
MAUMONT, membre de la Chambre d'Agriculture.

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil municipal et l'Association amicale des Anciens Elèves ayant demandé que le Collège ait le privilège de porter le nom de *Collège Henri-IV*, le Bureau d'administration consulté, émet un avis favorable, rappelant à cette occasion que cette dénomination est souhaitée de longue date, puisqu'elle a été formulée pour la première fois le 31 décembre 1835, comme en témoignent les archives du Collège.

Le motif invoqué est le suivant: il existe des Lettres patentes du 31 juillet 1576 du roi Henri IV donnant fondation perpétuelle et irrévocable pour « l'entretien du Collège de la dicte ville de « Bergerac, et du Principal et Regens de la somme de 200 livres « tournoises de pension à prendre sur les revenus de la ville de « Gensac, à charge d'être recogneu pour premier fondateur du dict « Collège, auquel seront dressées et empreintes ses armoiries. »

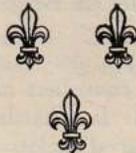
Dans les circonstances présentes, les enfants ont besoin de se retremper l'âme en se remémorant les hauts faits et les grands hommes de notre histoire; Henri IV n'est-il pas un des types les plus représentatifs de cette pléiade de grands Français qui ont le plus travaillé à rendre notre pays uni, prospère et respecté, en un mot digne de nos destinées ?

La meilleure façon de rendre au roi Henri IV l'hommage de reconnaissance qui lui est dû par les élèves du Collège de Bergerac, c'est de les inviter par cette dénomination à se souvenir journellement de son œuvre et à s'inspirer de son exemple.

Le Bureau d'administration émet donc à l'unanimité un avis très favorable à l'appellation de *Collège Henri-IV* à donner au Collège de garçons de Bergerac.

Pour copie conforme :

Le Principal (signé) REICHARD.



ARRÊTÉ

DE L'ATTRIBUTION DE DÉNOMINATION AU COLLÈGE DE BERGERAC

Extrait du *Journal Officiel* n° 129 du 30 mai 1943, page 1.481, 3° colonne

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

DÉNOMINATION DE COLLÈGE



Le Ministre-Secrétaire d'Etat à
l'Éducation Nationale,

Vu la proposition du Conseil municipal de la Ville de Bergerac, de l'Association des Anciens Elèves (1) et du Bureau d'Administration du Collège ;

Vu l'avis du Préfet de la Dordogne ;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Le collège classique des garçons de Bergerac portera le nom de COLLÈGE HENRI-IV.

Art. 2. — Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand et le Préfet du département de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication au « Journal Officiel ».

Fait à Paris, le 8 mai 1943.

Par le Ministre et par délégation,
Le Directeur du Cabinet :
(signé) R. GEORGIN.

Pour ampliation,
Le Directeur de l'Enseignement
secondaire :
(signé) P. CHENEVRIER.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de l'Académie :
(signé) MOINE.

(1) Voir notre 13° Bulletin (1941), page 33, — et notre 14° Bulletin (1942), page 11.

Situation Financière au 31 décembre 1942

RECETTES :

135 francs de rente française (4,50 % 1932, tranche A, volume 10, n° 0010309)	Mémoire
139 fr. 50 de rente française (4,50 % 1932, tranche B, volume 10, n° 0019320)	—
120 francs de rente française 3 % perpétuel, volume 10, n° 0036561)	—
Valeurs mobilières du legs Augiéras	—
Immeuble du legs Augiéras (n° 61, avenue de Verdun à Bergerac)	—
Numéraire en caisse au 30 septembre 1941 (date du dernier bilan)	1.245,20
C. c. postal Bordeaux n° 389.90 au 30 sept. 1941	795,35
C. c. postal Limoges n° 367.52 au 30 sept. 1941	1.016,50
Livret de Caisse d'Epargne	43.959,70
Cotisations et dons reçus du 1-10-41 au 31-12-42	9.650,—
Loyer de l'immeuble du legs Augiéras	8.400,—
Intérêts de la Caisse d'Epargne, des diverses valeurs mobilières et prix de vente du mobilier Augiéras	55.600,10
TOTAL	120.666,85

DÉPENSES :

Frais du Secrétaire général, du Trésorier ; frais de gestion des comptes, bulletins, imprimés, fournitures, copies pour constitution d'archives	10.661,20
Dépenses du legs Augiéras (réparations de l'immeuble, entretien du tombeau, impôts, assurances)	2.840,—
Fleurs et couronnes	160,—
Pourboires	40,—
TOTAL	13.701,20

Recettes	120.666,85
Dépenses	13.701,20

Excédent de recettes au 31 déc. 1942. 106.965,65
se décomposant comme suit :

135 francs de rente française (4,50 % 1932, tranche A, volume 10, n° 0010309)	Mémoire
139 fr. 50 de rente française (4,50 % 1932, tranche B, volume 10, n° 0019320)	—
120 francs de rente française (3 % perpétuel, volume 10, n° 0036561)	—
Legs Augiéras, l'ensemble valant environ (immeuble et valeurs mobilières) 300.000 francs	—
Numéraire en caisse	5.256,50
C. c. postal Bordeaux n° 389.90	795,35
C. c. postal Limoges n° 367.52	1.354,—
Livret de Caisse d'Epargne (compte ancien et compte Augiéras)	99.559,80
ENSEMBLE	106.965,65

« ... on eut l'idée d'une réunion mensuelle où
les amis se rencontreraient autour d'une bonne
table. Rien de délicieux comme ces diners d'amis,
où l'on cause sans gêne, l'esprit éveillé, les coudes
sur la nappe. »

Alphonse DAUDET.

LES DINERS MENSUELS

sont servis chaque premier MARDI à 20 heures

à l'HOTEL DU CHÊNE VERT
39, Grand'Rue - BERGERAC -

Le premier dîner mensuel date du 5 janvier 1937. Le 5 octobre 1943
a eu lieu le 80° dîner. En 1945, il faudra fêter avec éclat le 100°,
auquel, dans la paix retrouvée, nous apporterons TOUS la joie de vivre.

AVIS

MM. les Membres de l'Association sont priés de faire parvenir au Trésorier : M. Maurice FOUCAUD (16, rue Mounet-Sully à Bergerac) leur cotisation pour l'année 1943, s'ils ne l'ont pas encore fait, et, s'ils le veulent bien, pour 1944, en utilisant dès maintenant le compte chèque postal Limoges n° 367-52.

La quote-part est de 30 francs pour les membres titulaires et de 60 francs pour les membres honoraires.

Ces chiffres peuvent être volontairement majorés, ainsi que bon nombre de Camarades l'ont fait spontanément l'an dernier.

Le moyen d'éviter une fois pour toutes ces fastidieuses formalités, est de s'inscrire comme souscripteur perpétuel par le versement unique d'une somme égale à vingt fois le montant du minimum de la cotisation annuelle.

Il faut indiquer exactement au Secrétaire général ou au Trésorier : les noms, prénoms, décorations, profession, titres, adresse et, s'il y a lieu, numéro de téléphone des nouveaux membres ; enfin, il est indispensable de signaler toutes erreurs, modifications, indications insuffisantes, omissions, changements d'adresses, nouvelles distinctions honorifiques, citations, mutations, nominations, etc... Tous ces renseignements rendront le Bulletin plus complet, plus exact et plus vivant (1).

Pour le recrutement des nouveaux sociétaires, il est du devoir de chacun de déployer son activité auprès des anciens condisciples ne faisant pas encore partie de l'Amicale. Tout camarade peut faire rentrer dans nos rangs au moins un ami de jeunesse et doit nous aider ainsi à retrouver ceux qui n'ont que momentanément disparu et dont le souvenir du Collège a pu se refroidir sans périr.

(1) En raison du déficit des matières premières, il est actuellement interdit de publier des listes de membres de toutes sociétés. (*Journal Officiel* du 30 juin 1941, page 2.595.) Cependant, les noms avec l'adresse des anciens élèves faisant partie de l'Association, classés par lettre alphabétique, sont tenus à la disposition de tous par le Secrétaire général et par le Trésorier.



Compte rendu de l'Assemblée générale du dimanche 13 décembre 1942

Au Collège, dans la classe de 1^{re}, à 10 h. 30,
suivant autorisation n° 188 donnée le 18 novembre 1942
par le Sous-Préfet de Bergerac.

Présents, 38 membres :

MM. Arzac;
Bourzac, Brassem (Camille);
Collet, Condussier, Cook (Lionnel), Coq, Coutou;
Delpérier, Domenget-de-Malauget, Dreuil, Duhaldeborde;
Fabre, Foucaud (Maurice), Fournier (Charles);
Géraud (Raoul), Goulard;
Jalabert (René), Jeammet, Jouanel (Pierre), Jouannel (Yves);
Lerasle, Lespinasse (Jean-Louis), Lionnet (Edmond), Lonzi, Lusignan (Guy);
Matignon (Jacques), Mirabel, Montataire de Madaillan (Pierre de);
Pinquet (Noël), Planteau;
Rougier, Roujean, Rousseau (Pierre);
Saignette, Sautereau;
Tamarelle (Jack);
Vergniol (André).

Régulièrement représentés par des mandataires,
24 membres :

MM. Amanieux;
Beney (Robert), Bocage, Boyer;
Cantellauve (Pierre de);
Delluc;
Escureyx;
Forie, Fourgassié;
Géraud (Jean);
Lacombe (Pierre), Laplace, Leydier;
Mesnards (Yves Guenon des);
Nallet;
Parcellier (Clément), Parcellier (René), Pazat, Peyrot, Pouget, Promis;
Tauziac, Terral;
Védrines.

Le docteur Pierre Rousseau, président, ouvre la séance, assisté de Robert Coq, secrétaire général, et de Maurice Foucaud, trésorier. A l'improvisade, il souhaite la bienvenue à tous les camarades. « Nous nous sommes presque bornés cette année, dit-il, à expédier

les affaires courantes et à garder éclairée dans le temple de Minerve la modeste lampe dont la lueur tremblante nous enveloppe. » Il félicite Edmond Lionnet, vice-président, pour sa brillante gestion du legs Augiéras; Robert Coq, secrétaire général, pour la publication du XIV^e Bulletin, et Maurice Foucaud, trésorier, pour sa prudente administration financière.

— Le compte rendu de l'Assemblée générale du 21 décembre 1941 est adopté après lecture.

— Robert Coq, secrétaire général, présente le rapport moral suivant :

MES CHERS CAMARADES,

A Bruges, selon la légende, d'énormes lions de pierre se retournent rituellement, dans la nuit du 31 décembre, pour regarder en arrière. C'est ce que nous faisons aussi chaque année le deuxième dimanche de décembre.

Notre Association achève sa trente-troisième année d'existence. En pareille circonstance, notre première pensée est toujours pour nos morts. L'Amicale pleure les anciens élèves qui, au cours de cette guerre, ont rejoint trop récemment ceux dont le nom reste gravé sur les tables de marbre de la cour d'honneur du Collège. A cette liste déjà bien trop longue, il faut encore ajouter, hélas! André DAGASSAN et Bernard TEYSSANDIER DE LA SERVE. Quatre sociétaires sont en outre décédés depuis notre dernière Assemblée générale: Ernest DAILLAT, Charles MARY, Evan PRÉVOT et Pierre EYRAUD. A tous ces camarades nous adressons l'hommage ému de nos plus vifs regrets et à leurs familles l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie.

Il faut avant tout vous féliciter d'être venus nombreux ce matin. Voici d'abord les regrets et les excuses des camarades qui n'ont pu assister à notre réunion: MM. Barat, Branda; Chantal, Charrnaud; Fourcade; Laforêt; Mathieu; Marquay (Pierre); Rousseau (Michel), Rousseau (René).

Recevez enfin le salut fraternel de l'Amicale de Villeneuve-sur-Lot, qui nous parvient avec une lettre du docteur MOULY, son distingué président.

Remercions tous ces bons camarades des sentiments qu'ils nous expriment. Nous regrettons tous leur absence involontaire.

Passons maintenant à la chronique de notre Association depuis le 21 décembre 1941 :

Nous avons eu le plaisir d'inscrire de nouveaux souscripteurs perpétuels: MM. Charles BOURZAC, Roger COLLET, Edmond ESCUREYX, René JALABERT, Henri JEAMMET, Pierre LAFON, Pierre DE MADAILLAN, Christian DE MESLON et André VERGNIOL.

Les autres sociétaires atteignent actuellement le nombre de 358, soit, défalcation faite des décès, 4 seulement de plus qu'en 1941. Vous allez être invités à admettre ces nouveaux membres, mais il ne faut pas négliger de dire que si notre force c'est une longue tradition, c'est la durée même de ce Collège depuis 1576, notre faiblesse c'est notre petit nombre qui réduit nos ressources, paralyse nos efforts et entrave bien des possibilités. L'Association amicale des anciens Elèves du Collège de Bergerac est loin d'occuper la place numérique qui devrait être la sienne. Il existe une disproportion considérable entre le nombre de nos adhérents et le nombre réel d'anciens élèves vivants. Il faut des jeunes pour nous succéder; au cours de leurs études, ils ont eu des signes indicatifs de notre omni-présence et leur inscription dès la sortie du Collège devrait être non pas une obligation, mais quelque chose d'automatique, comme le passage dans la réserve pour employer une vieille expression usitée dans les Congrès. Aidons-nous, provoquons des adhésions nouvelles; ne nous contentons pas de garder nos membres inscrits et qui restent les mêmes. Nous devrions être au moins 500. Quelle force

aurait alors notre voix, et je vous laisse le soin de mesurer quels seraient nos moyens d'action.

De nos moyens actuels nous ne négligeons rien : après bien des difficultés, vient de paraître le XIV^e Bulletin, dont notre Président vient de parler fort aimablement. Le Bulletin, c'est un lien entre tous les membres de l'Association, puisqu'il passe même en zone occupée. Des critiques m'ont été amicalement faites à son sujet et je les ai retenues, car c'est mon rôle de tout entendre. Le Bulletin serait trop luxueux et inutilement illustré. Le Trésorier, notre ami Foucaud, va vous dire son prix de revient : vous conviendrez, quand vous le connaîtrez, que, pour un tirage de 500 exemplaires, c'est fort raisonnable. On nous offre les couvertures et réjouissons-nous — sans plus — d'avoir un éditeur qui travaille avec goût. Du reste, pourquoi se complaire dans la médiocrité ? Rien n'est trop beau pour l'Amicale. Et puis, un Bulletin illustré c'est une chose normale et attrayante ; je dirai même qu'il n'est pas illustré autant que je le désirerais, car à notre malheureuse époque c'est de plus en plus les images que l'on lit et le texte que l'on regarde.

Dans le Bulletin annuel, nous croyons devoir nous préoccuper autant de l'avenir et des jeunes, que des anciens et du passé.

C'est pour rechercher et faire revivre le passé que nous avons fait dactylographier les délibérations du Bureau d'administration du Collège du 15 décembre 1814 au 1^{er} juin 1916. Ce texte présente un intérêt local très réel ; il y a, dans un siècle d'histoire du Collège, une foule de choses ignorées. Evidemment, c'est de la petite histoire, mais qui touche toujours un peu la grande et parfois l'engendre : « Le nez de Cléopâtre... » écrivait Pascal — et vous savez la suite...

Malgré ces activités, nous ne sommes pas restés sourds aux appels pour la lutte contre l'hiver et nous avons fait parvenir, le 3 mars, la somme de 1.000 frs au Secours National, après une délibération régulière du Conseil d'administration.

Ce dernier, après bien des efforts et avec l'aide de vous tous, a enfin vu revivre la distribution solennelle des prix, le 12 juillet, puisque, vous le savez, sur notre demande, la Municipalité de Bergerac a rétabli l'ancienne cérémonie. Ce jour-là, l'Amicale a décerné son Grand Prix d'Honneur et quinze prix divers. A ce chiffre, s'ajoutent vingt-deux autres volumes offerts à titre individuel par des membres de l'Association et par des amis du Collège.

Nous attendons la décision ministérielle, qui ne saurait tarder, au sujet de la dénomination de « Collège Henri IV ». Une seule question est ajournée en raison de la rareté des métaux : c'est la réalisation de l'insigne de l'Association.

J'ai terminé, mes chers Camarades, mais je dois vous faire une recommandation pour le repas que nous allons prendre après cette réunion avec ceux qui sont venus de loin et qui ne peuvent pas repartir aussitôt... Le Président vous demande de mériter au cours de ce déjeuner 20 sur 20 en conduite et d'éviter le chahut et les incartades. Si l'an prochain les circonstances restent les mêmes, nous avons l'intention de demander à M. le Principal de nous laisser la libre disposition du réfectoire pour y déjeuner ensemble, comme autrefois.

C'est là à peu près, chers Camarades, ce qui a été fait en 1942. Il y a les fameux conditionnels et les optatifs ; il y a les faciles « on devrait », « on pourrait très bien » ...bulles de savon irisées tôt crevées et disparues. Seuls comptent les actes.

Ayons confiance dans l'avenir et nous, anciens collégiens, maintenons ferme derrière notre Président et dans notre humble sphère, les liens d'amitié qui nous unissent et le culte de nos traditions d'enfance.

— Le Trésorier, Maurice Foucaud, présente son rapport financier, qui n'est qu'un projet car la situation ne sera arrêtée qu'au 31 décembre 1942, par suite du décalage de l'exercice (1).

(1) Voir la situation financière page 12.

— M. Edmond Lionnet, vice-président, rend compte de sa gestion du legs Augiéras (1).

— Le rapport moral du Secrétaire général et les rapports financiers du Trésorier et du vice-Président sont approuvés à main levée.

— L'admission de tous les nouveaux membres est prononcée.

— Quatre membres du Conseil d'administration doivent être renouvelés. MM. Coq, Fabre et Tamarelle sont sortants. Ils veulent bien conserver leurs fonctions et restent candidats. M. Mirabel est présenté par le Conseil d'administration en remplacement de M. Eyraud (Pierre) décédé. En vertu de l'art. 5 des Statuts, M. Mirabel a repris sa place au Conseil d'administration depuis le 6 octobre 1942 pour le remplacement provisoire de M. Eyraud.

Sont réélus :

MM. Coq	61 voix
Fabre	61 —
Tamarelle	61 —

Est élu :

M. Mirabel	61 voix
----------------------	---------

La réélection de MM. Coq et Fabre dispense de faire procéder par le Conseil d'administration à l'élection du Bureau, ce dernier ayant été élu pour trois ans le 21 décembre 1941.

— On vote le principe d'un versement de 1.000 frs au Secours National en 1943 si la demande en est faite.

— Les dîners mensuels du premier mardi auront lieu en 1943 comme en 1942, à l'Hôtel du Chêne-Vert (n° 39, Grand'Rue), chez le camarade Duhaldeborde.

— Le déjeuner en commun qui sera servi ce jour à midi, à l'Hôtel de Bordeaux (n° 41, place Gambetta) chez le camarade Godard, compte 41 inscrits.

— L'an prochain, si les mêmes difficultés d'organisation subsistent, ce déjeuner sera servi au Collège, après l'Assemblée générale, au réfectoire, si cela est possible.

— L'amnistie des élèves consignés a été demandée à M. le Principal.

— On lit une lettre des « Tanins Rey », à Couze, qui demandent un ancien élève pouvant exercer les fonctions d'aide-chimiste. Aucun candidat n'est connu.

— Le Président lance l'appel traditionnel pour que les anciens élèves offrent en 1943 des volumes pour la distribution solennelle des prix du Collège.

(1) Voir la situation financière page 12.

— Il est question des effectifs des élèves internes et externes et de l'état du matériel scolaire.

— L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.



Après l'Assemblée générale, dans la cour d'honneur, des fleurs tricolores sont déposées devant les noms des camarades morts en 1870-1871, 1914-1918, 1939-1942.

Une minute de silence.

La flamme qu'ils nous ont confiée ne s'éteindra pas.



NOS PRISONNIERS

L'Association pense aux malheureux qui sont au seuil d'un quatrième hiver de captivité, qui sera le cinquième passé loin du foyer.

Qu'on nous donne des étiquettes pour nous permettre d'envoyer des colis.

NOTRE RÈGLEMENT INTÉRIEUR A REÇU L'APPROBATION MINISTÉRIELLE

En voici le texte officiel :

ARTICLE PREMIER. — Pour être membre titulaire, il faut remplir les conditions fixées par les Statuts et justifier en outre qu'on a été élève du Collège.

ART. 2. — Les dames ou les jeunes filles anciennes élèves du Collège de garçons ont le droit de faire partie de l'Association.

ART. 3. — Le Sous-Préfet, le Maire de Bergerac, le Principal et les Professeurs du Collège sont membres honoraires de droit.

ART. 4. — L'exercice social commence au 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

ART. 5. — Les cotisations des membres titulaires et honoraires sont recouvrables dans le courant du mois de mai.

ART. 6. — Les membres titulaires sont dispensés du paiement de la cotisation pendant la durée de leur service militaire ou de leur stage dans un chantier de jeunesse.

ART. 7. — Le Conseil d'administration présente les nouveaux membres à l'Assemblée générale et mentionne les membres décédés.

ART. 8. — En cas de partage, la voix du Président est prépondérante quand il y a vote.

ART. 9. — Le vote par procuration ou sous enveloppe fermée est admis.

ART. 10. — Toute discussion ou manifestation politique ou religieuse est expressément interdite.

ART. 11. — Les secours sont délivrés par le Trésorier, dans la limite des crédits inscrits au budget, sur un mandat du Président et en vertu d'une délibération du Conseil d'administration, mais sans que rien dans les écritures révèle le nom du bénéficiaire.

ART. 12. — L'Assemblée générale se tient en principe le deuxième dimanche de décembre, jour de la fête annuelle et du banquet de l'Association.

ART. 13. — Chaque membre est prévenu du jour, du lieu et de l'heure de cette Assemblée générale par lettre individuelle au moins quinze jours à l'avance.

ART. 14. — Sauf en matière de modifications des Statuts ou de dissolution de l'Association, les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents et quel qu'en soit le nombre.

ART. 15. — Tout membre de l'Association qui croirait avoir à proposer des modifications ou des additions au présent Règlement intérieur devra, huit jours au moins avant l'époque fixée pour l'Assemblée générale annuelle, les communiquer au Conseil d'administration, qui, après examen, les soumettra, avec son avis, au vote de cette Assemblée.

DES NOUVELLES DU COLLÈGE

En 1943, la sortie des grandes vacances a été avancée et les cours ont cessé fin juin. La rentrée a été retardée au lundi 25 octobre.

Depuis le 15 novembre, le Collège n'est occupé d'une façon permanente que par la moitié des effectifs (système de la mi-temps) et les classes sont bloquées tantôt dans la matinée tantôt dans la soirée.



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Le mardi 1^{er} décembre 1942, à 17 h. 30,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents : MM. Coq, Fabre, Foucaud, Fournier, Geneste,
Mirabel, Rousseau, Simounet, Tamarelle.

— Le XIV^e Bulletin a paru le 20 novembre 1942. Le dépôt légal en a été effectué à la Sous-Préfecture de Bergerac. D'autres exemplaires ont été versés aux Archives municipales de la ville de Bergerac et à la Société Historique et Archéologique du Périgord.

— Des dispositions de détails sont prises pour l'Assemblée générale du 13 décembre 1942, autorisée par l'autorité administrative, et pour le repas en commun qui suivra cette réunion. Ce repas gardera un caractère intime: ni invités ni discours et seuls les membres titulaires pourront y assister.



Le mardi 2 mars 1943, à 17 h. 30,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Coq, Foucaud, Fournier, Geneste, Rousseau.

— Le 13 février 1943, le Bureau d'administration du Collège, convoqué à cet effet, a émis à l'unanimité un avis très favorable à l'appellation de « Collège Henri IV ».

— Un colis a été envoyé à un camarade en captivité.

— L'insigne de l'Association, adopté en Assemblée générale le 21 décembre 1941, soulève des difficultés de réalisation. D'après les devis, les prix varient de 6 fr. 80 à 30 fr. 75 l'unité, suivant le métal choisi. Après un examen approfondi de la question, il est décidé d'ajourner momentanément la commande, dont le montant serait trop élevé.

— M. le Préfet de la Dordogne a informé l'Association que, par arrêté ministériel du 30 novembre 1942, elle était affiliée à la

Fédération des Œuvres de l'Enseignement public. Le Conseil d'administration décide de ne pas faire partie de l'Union départementale des sociétés de la Dordogne comprises dans cette Fédération. En effet, l'Amicale n'est ni une œuvre scolaire, ni une œuvre post-scolaire. D'autre part, elle n'est pas isolée, puisque depuis 1909 ses fondateurs ont adhéré à l'Union des Association d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français.



Le mardi 1^{er} juin 1943, à 17 h. 30,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents : MM. Coq, Fabre, Foucaud, Geneste, Lionnet, de Madaillan, Rousseau.

Excusés : MM. Fournier, Tamarelle.

— Maurice Foucaud, trésorier, présente la situation financière au 31 décembre 1942 (1).

— Le Trésorier fera en Bourse l'achat d'un titre nominatif de rente française égal en capital au montant des sommes versées pour le rachat des cotisations des souscripteurs perpétuels.

— Le rapport moral du Secrétaire général pour 1942 et la situation financière au 31 décembre de la même année ont été adressés au Préfet avant le 31 mars 1943, conformément à la loi.

— Le Secrétaire général propose — ce qui est adopté — de faire copier un manuscrit dépendant du fonds Naville à l'Institut de France et contenant le texte des discours prononcés aux distributions des prix du Collège de Bergerac de 1807 à 1811 par Maine de Biran, sous-préfet.

— Une distribution solennelle des prix devant avoir lieu au Collège, l'Association renouvellera les dépenses faites l'an dernier.

— L'Association des Anciens Elèves du Collège de Genève a adressé une élégante plaquette des annales de son Collège.

— Le Livre d'Or de l'Amicale est à l'impression.



Le mardi 6 juillet 1943, à 17 h. 30,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents : MM. Coq, Foucaud, Geneste, Tamarelle.

Excusé : M. Rousseau.

— Le Secrétaire général donne lecture de l'arrêté du 8 mai 1943,

(1) Voir page 12.

publié au *Journal Officiel* du 30 mai 1943, page 1.481, par lequel le Ministre de l'Education nationale a décidé que le collège classique de garçons de Bergerac porterait le nom de COLLÈGE HENRI IV (1).

On prend devant ce résultat, dont l'initiative revient à l'Association, les décisions suivantes :

L'Amicale fera les frais de l'inscription « Collège Henri IV » sur les trois entrées du Collège: rue du Professeur-Pozzi, rue Lakanal et rue des Pépinières. Toutes autorisations seront demandées à M. le Maire de Bergerac. Rue du Professeur-Pozzi et rue des Pépinières, l'inscription sera gravée dans la pierre. Rue Lakanal, ainsi qu'en avait délibéré le Bureau d'administration le 31 décembre 1835 (il y a plus de cent ans) (2) l'inscription sera gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir. Au surplus, comme le roi Henri en a exprimé le désir dans les Lettres patentes du dernier jour de juillet 1756 (3), ses armoiries seront « dressées et empreintes » à droite de l'inscription. Par symétrie, à gauche seront placées les armes de la ville de Bergerac d'après le modèle de la vieille pierre qui est au musée de la ville et dont a été tiré le projet d'insigne de l'Association. L'exécution en sera confiée à M. André Carbou, sculpteur, rue Valette, n° 45, à Bergerac. Tous ces travaux seront inaugurés en principe le dimanche 12 décembre 1943, jour de l'Assemblée générale et de la fête de l'Association.

— Une somme de 1.000 francs est accordée pour les frais de voyage à Paris des élèves qui iront représenter les Epis aux Championnats sportifs inter-scolaires (4).

— Le 2 juillet, le Président, accompagné du Secrétaire général et du Trésorier, a été reçu par M. Jean Callard, le nouveau Sous-Préfet de Bergerac. Il a été question de tout ce qui intéresse la bonne marche du Collège et de l'Association.

— L'Amicale veillera en 1943 à l'organisation meilleure de la distribution solennelle des prix, puisque la cérémonie de 1942 ne s'est pas déroulée avec tout l'éclat désirable.



Le mardi 5 octobre 1943, à 17 h. 30,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Coq, Fabre, Foucaud, Geneste, de Madaillan, Rousseau.

Représenté par un pouvoir régulier: M. Tamarelle.

Excusés: MM. Fournier, Lionnet.

(1) Voir page 11.

(2) Voir page 7.

(3) Voir page 6.

(4) Voir page 26.

— On formule des vœux pour le prompt rétablissement du vice-président, M. Lionnet, qui vient de subir une intervention chirurgicale.

— M. André Carbou, sculpteur, a gravé les inscriptions de « Collège Henri IV » aux entrées du Collège rue du Professeur-Pozzi et rue des Pépinières, les 22 et 23 septembre 1943. Les armes de Navarre (1) et de la ville de Bergerac (2) ont été apposées au-dessus de l'entrée de la rue Lakanal le 23 septembre. On attend la plaque de marbre noir qui sera placée entre les deux écussons.

— Le XV^e Bulletin paraîtra en novembre et sera tiré à 500 exemplaires.

— En 1944, les dîners mensuels seront servis chaque premier mardi, à 20 heures, à l'Hôtel du Chêne-Vert (n° 39, Grand'Rue), chez le camarade Duhaldeborde.

— Le programme de la journée du 12 décembre est établi. L'Assemblée générale sera tenue au Collège, à 10 heures. A 11 h., réception des invités et salut aux Morts. L'inauguration officielle de la dénomination de « Collège Henri IV » suivra immédiatement. Aussitôt après, un vin d'honneur sera servi. A midi et demi, les Anciens Elèves déjeuneront à l'Hôtel de Bordeaux (n° 41, place Gambetta à Bergerac), chez le camarade Guy Godard.

— Le locataire de l'immeuble de l'Association a donné congé pour le 1^{er} novembre. Toutes décisions concernant son remplacement ou la vente de la maison seront prises à la prochaine réunion.



Le jeudi 14 octobre 1943, à 17 heures,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Coq, Fabre, Foucaud, Geneste, de Madaillan, Tamarelle.

Représentés par un pouvoir régulier: MM. Rousseau, Lionnet.

— Le Secrétaire général fait adopter le texte du XV^e Bulletin.

— La majorité du Conseil décide la mise en vente de l'immeuble Augiéras.

— En attendant l'institution d'une fondation régulière, il est proposé la création d'un prix annuel « Georges-Augiéras », qui sera le prix de français en première.

(1) *De gueules, aux chaisnes d'or passées en orle, en croix et en sautoir.* C'est la marelle de l'ancien royaume de Navarre, armes transmises depuis 1212 par Sance le Fort à ses successeurs. (A droite dans le hors-texte.)

(2) *D'azur, semé de fleurs de lys d'or; parti aussi d'azur, à un dragon volant d'or, lampassé de gueules et posé en pal.* C'est aussi l'insigne de l'Association. (A gauche dans le hors-texte.)

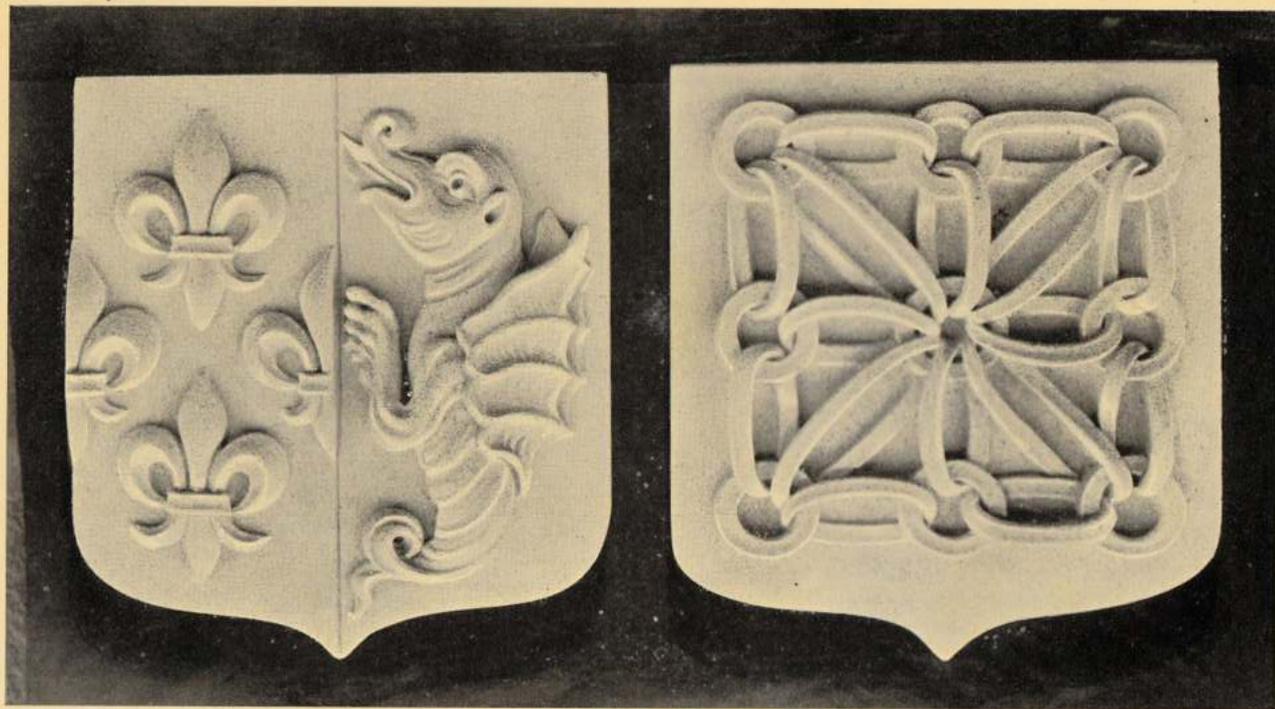


PHOTO BORDIER

LO. 5744 B 16-11-43

« A LA CHARGE QUE NOUS SERONS RECOGNEU POUR PREMIER FONDATEUR DUDICT COLLEGE
AUQUEL SERONT DRESSEES ET EMPREINTES NOS ARMOIRIES »

HENRY (31 juillet 1576)

— L'ordre du jour de l'Assemblée générale du 12 décembre est réglé.

— Le prix du repas qui suivra l'Assemblée générale sera de 100 francs par convive, service compris.



Le mardi 26 octobre 1943, à 17 heures,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Coq, Fabre, Foucaud, Fournier, Geneste, de Madaillan, Rousseau, Tamarelle.

Excusé: M. le docteur Simounet.

— Les dîners mensuels seront suspendus aussi longtemps que le couvre-feu sera imposé aux habitants de Bergerac.

— On examine les conséquences proches ou lointaines ainsi que les avantages et les inconvénients qui pourront résulter de l'aliénation immédiate de l'immeuble de l'Association.



Le jeudi 4 novembre 1943, à 17 heures,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents: MM. Coq, Fabre, Geneste, de Madaillan, Mirabel, Rousseau.

Représentés par pouvoirs réguliers: MM. Foucaud, Tamarelle.

Excusé: M. Fournier.

— Le tombeau de la famille Augiéras a été fleuri pour la Toussaint.

— Pour l'aliénation de l'immeuble de l'Association, et conformément aux articles 10 et 11 des Statuts, la délibération du Conseil d'administration du 14 octobre sera soumise, le 12 décembre prochain, à l'approbation de l'Assemblée générale. La délibération de l'Assemblée générale ne sera valable qu'après approbation par décret simple.

— Comme il n'est pas possible de laisser plus longtemps inoccupé l'immeuble Augiéras, M. Pierre Chèvre est agréé comme locataire verbal à compter du 1^{er} novembre 1943, et moyennant diverses conditions qui sont approuvées.



Succès Sportifs obtenus en Athlétisme par les "ÉPIS" en 1943

1°) Au challenge de l'athlète complet (Triathlon par établissement) le Collège de Bergerac se classe troisième de l'Académie de Clermont-Ferrand.

2°) Aux championnats départementaux scolaires à Périgueux: 15 premières et 7 secondes places pour 17 participants; 11 qualifiés pour les Championnats d'Académie.

3°) Au « Lendit » de Périgueux l'équipe « juniors » se classe première.

4°) Aux Championnats d'Académie à Clermont-Ferrand: 8 partants remportent 6 premières et 3 secondes places.

Sont champions d'Académie :

Lucien ROUDIER, élève de 3° B: Poids et Triathlon (cadets).

Marc GUILLOT, élève de 1° B: Hauteur et longueur (cadets).

Louis DESPONT, élève de Philosophie: 400 mètres (seniors).

Jean ROQUEJOFFRE, élève de Mathématiques: javelot (seniors).

Cinq qualifiés pour les Championnats de France.

5°) Aux Championnats de France scolaires à Paris, les 13 et 14 juin:

Le cadet Lucien ROUDIER (élève de 3° B) remporte deux titres nationaux :

a) Poids: 13 m. 77;

b) Triathlon (hauteur, 1 m. 55; poids, 12 m. 56; 60 mètres, 7 sec. 2/10):
1^{er} avec 2.951 points.

Le cadet Pierre MIRABEL (élève de 2° B) se classe 3° au lancer du poids.

6°) Aux Championnats de France toutes catégories à Paris, le 26 juillet:

Le junior Lucien ROUDIER (élève de 3° B) remporte deux titres nationaux :

a) Triathlon (hauteur, 1 m. 60; poids, 14 m. 43; 60 mètres, 7 sec. 6/10):
1^{er} avec 2.943 points;

b) Poids: 14 m. 81;

battant ainsi le record d'Europe par la meilleure performance de tous temps.

L'Association a participé aux frais de voyage des champions.



REPAS EN COMMUN DU 13 DÉCEMBRE 1942

Ce déjeuner a été servi avec l'austère dignité qui convenait aux circonstances, à midi, à l'Hôtel de Bordeaux (41, place Gambetta, à Bergerac), par MM. Maury et Godard, bien connus de nos commensaux.

Quarante et un convives étaient présents :

MM. Arzac;

Bourzac, Brisseau;

Collet, Cook (Lionel), Coq, Coutou;

Déjouas, Domenget de Malauger, Dreuil;

Eyma (Albert), Eyma (Jean), Eynard;

Favereau (Robert), Foucaud (Jean), Foucaud (Maurice), Fournier (Charles);

Geneste, Goulard;

Jalabert (René), Jeamment, Jouanel (Pierre), Jouanel (Yves);

Lerasle, Lespinasse (Jean-Louis), Lonzi, Lusignan (Guy);

Matignon (Jacques), Montataire de Madaillan (Pierre de), de Meslon;

Pinquet (Emile), Pinquet (Noël), Planteau;

Rougier, Roujean;

Saignette, Sarazac (René), Sautereau;

Tamarelle (Jack), Trillaud;

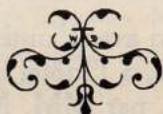
Vergniol (André).

Ce repas de franche camaraderie et de vieille amitié tiendra dans nos annales la place du XV^e banquet de l'Association. En effet, la vie continue et elle ne doit pas être seulement végétative; toutes ses manifestations sont souhaitables à la condition de s'exprimer avec tact et avec mesure.

Mais, dira-t-on, pourquoi a-t-il eu lieu, ce déjeuner qui a dû garder un caractère intime, ce déjeuner sans invités

ni discours, contrairement aux traditions, et qui ne pouvait pas être extrêmement gai ?

D'abord, le manque de transports et l'impossibilité pour un grand nombre de camarades de repartir aussitôt après l'Assemblée générale. Puis, la force de l'habitude, le besoin de retrouver le grand courant, la sociabilité qui tend invinciblement à s'exprimer et aussi la confiance dans l'avenir.



CARTE D'IDENTITÉ

C'est du temps où, dans la rue des Pépinières, se trouvait un terrain vague sur lequel plus tard devait se construire la salle de gymnastique.

Il y avait en face la Tannerie Lableigne, dont les étendoirs à claires-voies longeaient la chaussée. Nous y recherchions des oryctes, ces scarabées nasicornes que nous appelions des rhinocéros. Par la même occasion — car la polissonnerie est inflammable — il nous arrivait souvent de pousser avec la pointe de nos portes-plumes les mottes de tan qui séchaient en attendant d'être utilisées pour le chauffage et qui tombaient à terre en s'écrasant. Nous étions souvent poursuivis quand on nous surprenait à ce jeu destructeur, mais on ne parvenait jamais à nous atteindre.

C'était très amusant.

Un jour, cependant, l'un de nous perdit en s'enfuyant un cahier qui révéla son nom. Cette preuve irréfutable fut portée au Principal, qui était alors M. Emmanuel MORISSET. Son geste familier était, on s'en souvient, de jouer négligemment, du bout des doigts, avec la griffe de fauve montée sur or qui pendait à sa chaîne de montre. C'est ainsi qu'il nous reçut, mais aussi avec la bouche pleine de reproches, comme les tapissiers de ces petits clous qu'on appelle la semence.

Ce fut beaucoup moins drôle.



Le Collège dans les souvenirs de MOUNET-SULLY

Dans « *Mes Souvenirs* », recueillis par André Arnyvelde et publiés en 1916, après sa mort, notre illustre camarade MOUNET-SULLY évoque son vieux Collège de Bergerac.

On retrouve d'abord quelques lignes qui figuraient déjà dans le fameux discours prononcé par le grand tragédien, le 26 octobre 1912, au IV^e Banquet de l'Association (1), où revivent l'ancien Collège de la rue Saint-Esprit, sa cloche, ses classes sombres, sa cour et le grand tilleul, les récréations, les promenades où l'on était sûr de rencontrer des pâtisseries et notamment :

« ...Le père Bazire, avec ses croquignoles, et la vieille Monribotte, qui faisait de si bonnes tartelettes. »

Mounet-Sully ajoute :

« Chère vieille Monribotte... C'était une petite bonne femme, bossue, d'une propreté exquise, qui avait toujours une coiffe tuyautée et un petit châle, un sarrau croisé, comme les Arlésiennes, et une croix attachée à un ruban de velours autour du cou. Quand on lui achetait trois gâteaux, elle en donnait souvent un par dessus le marché. Elle vendait des croquignoles et des massapains, des biscuits et des « croquantes », et surtout ces célèbres tartelettes à la crème, que nul ne réussissait comme elle. Elle accompagnait les promenades du Collège, en vendant en plein air... On disait d'elle qu'elle était de très ancienne noblesse, malgré son pauvre métier... qu'elle descendait des comtes de Moribot, et que son frère avait vendu tous ses titres de noblesse

(1) Voir notre 3^e Bulletin (1913) page 41.

pour 300 francs parce qu'elle et lui étaient très pauvres. » (1)

Puis Mounet-Sully quitte plus tard Bergerac, non pas pour faire son droit, comme l'auraient voulu les siens, mais pour se consacrer à la tragédie. Il s'en va à Paris en jurant à sa mère qu'il serait un jour millionnaire et décoré (2) ! Il lui demande encore avant de s'en aller sa bénédiction et son assentiment.

« Mon assentiment à cette carrière de comédien, je ne puis te le donner », répondit-elle. « Mais ma bénédiction te suivra partout où tu iras. »

Le voici à Paris.

Il explique pourquoi, au théâtre, depuis 1867, on l'appelle Mounet-Sully :

« Chilly, ex-directeur de l'Ambigu, avait été nommé directeur de l'Odéon par le maréchal Vaillant, ministre des Beaux-Arts. Je passai une audition dans le monologue de don Carlos, d'*Hernani*.

« — C'est bien, me dit Chilly... Comment vous appelez-vous ?

« — Jean Mounet.

« — C'est un peu sourd... Ça ne dit rien...

« — Je m'appelle aussi Sully, Jean-Sully Mounet...

Au collègue, à la distribution des prix, et selon la coutume de mettre le petit nom après le nom de famille, on m'appelait Mounet (Sully).

« — Ah! parfait... Vous vous appellerez Mounet-Sully, cela fera très bien.

« Tel fut mon baptême théâtral. »

(1) La vieille Monribotte a eu une remplaçante, plus tard, vers 1912, en la personne d'une autre petite vieille qui suivait également les promenades pour vendre ces exquis pains au lait dont les boulangers-pâtisseries bergeracois avaient le secret.

« Des pains au lait, messieurs, des pains au lait... » Elle prononçait : « des PAINTOLAÏT, des PAINTOLAÏT » ; aussi, était-elle moquée par les collégiens pour cette faute de langage choquante qui consiste à faire entendre un *r* final quand il y a une *s*.

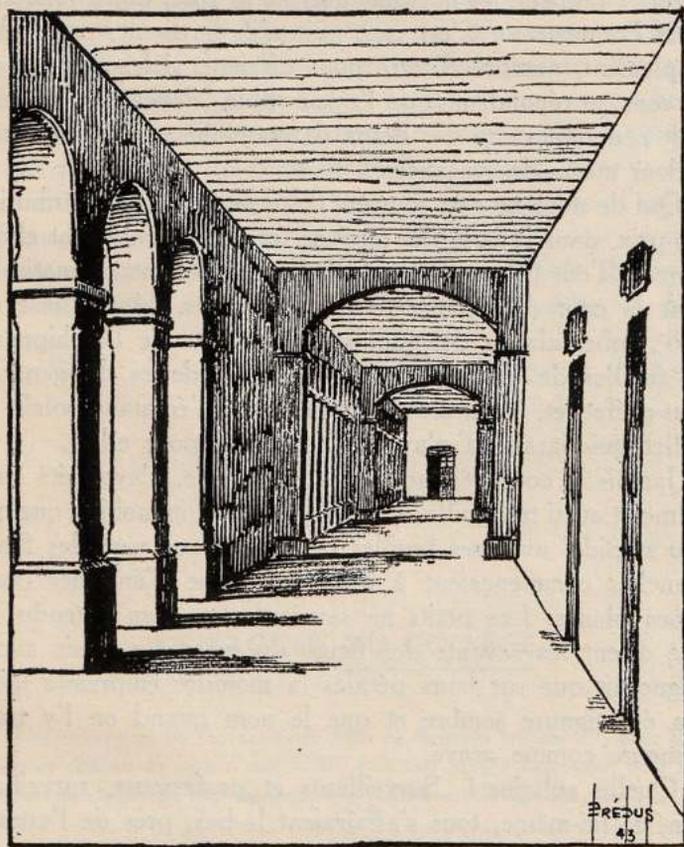
La vieille paraissait incorrigible. Pourtant, on se doit d'être puriste quand on va dans le sillage de l'Université, ne serait-ce qu'en suivant les pensionnaires en promenade ; aussi, un jour, elle rectifia. Mais, n'échappant à un mal que pour tomber dans un autre, ce fut pour crier d'une voix claironnante :

« Des PÉNOLAÏT, messieurs, des PÉNOLAÏT... »
Pataquès !!!

(2) Ce double serment, qui ne paraissait pas raisonnable, a été tenu.

La guerre de 1870 le ramène à Bergerac. Il part comme sous-lieutenant aux mobilisés du 1^{er} bataillon de l'Armée de la Loire, après avoir appris l'exercice précisément dans la cour de son vieux Collège.

Au cours de ses Souvenirs, Mounet-Sully se ressuscite et se juge dans les années qu'il a vécues. Il revit son passé. Comme nous tous, il retrouve le Collège, et s'il le retrouve avec joie, c'est parce que « l'Homme se plaît à remonter à sa source », ainsi que l'a dit Lamartine dans la Préface des *Premières Méditations*.



LO. 5745 B 16-4-42



VACANCES D'AUTREFOIS

Dans la cour des moyens, près de la pompe, il y avait, aux temps anciens, un magnolia, et, vers la mi-été, de grandes fleurs blanches pendaient dans son feuillage vernissé.

Des fleurs de magnolia, les botanistes prétendent que leur odeur « rappelle les parfums unis de la rose, de la jonquille et de l'oranger ». C'est vrai, puisqu'ils le disent; mais, plus simplement, nombre d'entre nous diraient, si les parfums et les sons se répondent, que l'odeur fade, douceâtre, un tout petit peu écœurante des fleurs de magnolia, c'est, pour eux, l'odeur même des vacances.

Qui de nous ne s'en souvient? Au matin de la distribution des prix, dans la cour des moyens les petits semblaient abandonnés. Tout l'éclat, le bruit, l'affluence étaient, ce matin-là, pour la cour d'honneur: or des uniformes, *Marseillaise* du 108^e, robes claires des familles, la barette de l'archiprêtre, les feuilles de chêne du général, les broderies d'argent du sous-préfet et, au-dessus de tout cela, l'éclatant soleil de juillet qui paraissait n'avoir d'éclat que pour elle.

Jamais la cour des moyens, au contraire, n'avait été aussi calme et aussi tranquille. Dans le magnolia immobile, quelque peu stupide, avec ses feuilles de caoutchouc vert, les fleurs blanches commençaient à s'ouvrir comme d'énormes bourgeons blancs. Les petits ne savaient pas, bien entendu, ce que disent les savants des fleurs du magnolia, mais aucun n'ignorait que sur leurs pétales la moindre empreinte laisse son égratignure sombre et que le nom quand on l'y trace demeure comme gravé.

Quelle aubaine! Surveillants et professeurs, surveillant général lui-même, tous s'affairaient là-bas, près de l'estrade où les prix s'alignaient sur les tables, devant les fauteuils

rouges. Alors, s'organisait, furtive et rapide, à coups de cailloux, une attaque brusquée contre les fleurs des basses branches. Quelques coups heureux faisaient tomber les fleurs, vite partagées entre les assaillants; cela durait jusqu'à ce que, toutes moustaches dehors, le surveillant général vienne rameuter la marmaille; bon homme, à peine grondant, il remettait d'aplomb le Jean-Bart de toile cirée, retapait les bérets marins à lettres d'or, renouait les cravates flottantes; les marmots étaient lestement conduits à leur place et tandis que se déroulaient les discours, de temps à autre, l'un des petits portait à ses narines ses mains où l'odeur tenace du magnolia persistait toujours; elle y était encore attachée, alors que, la cérémonie achevée, s'ouvraient ses vacances d'enfant.

Sans doute, pour quelques-uns de nous, les vacances restent liées à d'autres odeurs, celle des campagnes périgourdines, à l'odeur vive des plages où s'ouvrent les fleurs de sel, à l'odeur fraîche des hautes neiges, mais il en est beaucoup, pour lesquels aucune odeur n'est venue effacer ou remplacer l'odeur des fleurs de magnolia, froissées, dans la cour des moyens, au premier jour de leurs vacances d'enfant, tellement qu'à prononcer le mot vacances, il leur semble encore aujourd'hui la respirer, tenace et pénétrante, douceâtre et fade, comme aux matins dont ils veulent oublier la date.

Denis DESPLANCHES.

LA CLOCHE DU COLLÈGE

On trouve dans les *Jurades de la Ville de Bergerac* (volume IV, page 268) : Dépenses diverses du mois d'août 1590 : « A esté payé à Lespinasse, pour faire désendre la cloche, du bout du pont et la pourter au Collège, III sols. »

SAINT CHARLEMAGNE



LO. 5746 B 16-4-43

Fac-simile d'une couverture
et reproduction de quatre Programmes de la fin de l'autre siècle

SAINT-CHARLEMAGNE 1895



MATINÉE

LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

offerte par les Elèves du Collège de Bergerac
à leurs Familles et à leurs Professeurs
le lundi 28 janvier à 1 heure (dans la Salle des Ouvriers)

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. *Prologue*: « Aux Spectateurs » X.
(dit par M. Raoul IMBERT)
2. *Marche Indienne*, pour piano à 8 mains . . . SELLENICK
(MM. CANÉSIE R., PENAUD,
Jacques et Jean TROLLAT)
3. Premier acte du *Misanthrope* MOLIÈRE
(MM. BAROT, DOCHE et HARTENSTEIN)
4. *Le beau régiment qui passe*, marche pour piano
à 4 mains (MM. PENAUD et L.) EILEMBERG
5. *Exercices de Boxe française* Directeur: M. DELBASTY
(MM. CASTAGNÉ, DESCHAMPS, GÉRALD,
LETANG Jean, SIMOUNET, SUGIÉ)
6. *La Saint-Charlemagne*, scène lyrique POTTIER et L. DESSEAUX
(M. FRAIGNEAU)
7. *Mignon* GËTHE
Strophes dites en allemand et traduites en
français (M. U. LAMBERT)
8. *Berceuse de Jocelyn*, pour violon seul . . . B. GODARD
(M. H. CANÉSIE)

DEUXIÈME PARTIE

1. *Final, Alla Polacca*, de la *Mascarade* LACOME
Piano seul (M. DOCHE)
2. *La Bénédiction* F. COPPÉE
(M. A. ROLLAND)
3. *Une mauvaise plaisanterie* P. BILHAUT
(M. Léopold PERDOUX)
4. *Béchamel et Godiveau*, duo comique LAROCHE et POURNY
(MM. FRAIGNEAU et PENAUD)
5. *L'enfant gâté*, récit BÉRENGER
(M. P. LOMBARD)
6. *Souvenirs de l'an II* DE LAPRADE
(M. LOMBRIÈRE)

7. *Le prix de gymnastique, monologue* CANDE
(M. PELLETANT)
8. *Dandolo, récit* E. LEGOUVÉ
(M. FOURNIER)
9. *Les deux aveugles* OFFENBACH
(MM. PENIN et HÉLIAS)
10. *Pour les pauvres!* V. HUGO
(M. M. FORESTIER)

TROISIÈME PARTIE

1. *Symphonie, pour deux violons concertants* . . . DANCLA
(MM. H. et P. CANÉSIE)
2. *Colombine, menuet pour piano à deux mains* . . L.-L. DELAHAYE
(M. Rob. CANÉSIE)
3. *Le sac de Scapin, comédie en un acte* . . . LEMERCIER DE N.
(MM. COULAUD, Ch. LAPLACE, ROUSSEAU,
SUGIÉ)
4. *Colloque* P. DEROUÛÈDE
(MM. DOL et MAIRET)
5. *Assaut d'armes* Directeur: M. GUYOT
(MM. H. CANÉSIE et A. FABRE,
BOLLON et SABOURIN)
6. *Le petit poisson et le pêcheur* LA FONTAINE
(M. DUCOURNEAU)
7. *La grammaire, comédie en un acte* LABICHE
(MM. BARRET, CHARPENTIER, HÉLIAS,
PETIT R., POZZI H.)



SAINT-CHARLEMAGNE 1896



MATINÉE

LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

offerte par les Elèves du Collège de Bergerac
à leurs Familles et à leurs Professeurs
le mardi 28 janvier 1896, à 1 heure (Salle des Ouvriers)

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. *Prologue* P.-L. IMBERT
(dit par MM. CHARPENTIER, IMBERT, COU-
LAUD, PENAUD, LACOUR)

2. *Les maîtres chanteurs*, fantaisie pour piano seul. R. WAGNER
(M. R. CANÉSIE)
3. *A Charlemagne*, sonnet A. CAMBOS
(dit par M. P. FOURGASSIÉ)
4. *Le pinson et la pie* M^{me} DE LA FÉRANDIÈRE
(M. Raoul LABROUSSE)
5. *Une réparation*, saynète J. BERR DE TURIQUE
(MM. DOCHE et HARTENSTEIN)
6. *La vie*, monologue. GRENET-DANCOURT
(M. OZARD)
7. *Grand'maman*, rêverie pour deux violons . . . G. LANGER
(MM. H. CANÉSIE et CONSTANT)
8. *Samson*, souvenir EUGÈNE MANUEL
(M. LABONNE)
9. *Pyramides humaines* Directeur: M. DELBASTY

DEUXIÈME PARTIE

1. *Dans la prairie*, chœur à 3 voix SAINTIS
(dirigé par M. BANCOS)
2. *Le crime de Moutiers*, saynète LEMERCIER DE NEUVILLE
(MM. CARTEAU, CASTAGNÉ, COULAUD,
DAILLAT, LACOUR)
3. *La chèvre de M. Seguin* Alphonse DAUDET
(M. PERDOUX)
4. *L'enfant grec*, orientale Victor HUGO
(M. HAYTON)
5. *Bonheur des champs*, pastorale F. LHUILLIER
(M. PENAUD)
6. *Romance et Boléro*, pour violon seul C. DANCLA
(M. H. CANÉSIE)
7. *L'affaire de la rue de Lourcine* LABICHE
Comédie en un acte
(MM. BARRET, R. DESNOUS, A. FABRE,
ROUSSEAU et BRUZAC)

TROISIÈME PARTIE

1. *Quatuor de Rigoletto* (VERDI) pour piano seul. . Arrangé par PRUDENT
(M. DOCHE)
2. *L'obsession*, monologue X. et Ch. CROS
(M. A. ROLLAND)
3. *Soldat*, poésie V. DE LAPRADE
(M. DOL)
4. *Assaut d'armes* Directeur: M. GUYOT
(MM. A. FABRE, et H. CANÉSIE
BOLLON et GALINA)
5. *Le violon* M^{me} PAPE-CARPENTIER
(M. J. SIREYGEOL)
6. *La Maconnaise*, Idylle pour hautbois H. GARIMOND
(M. BANCOS)
7. *Trom-Al-Cazar* OFFENBACH
bouffonnerie musicale en un acte
(MM. DESCHAMPS, FRAIGNEAU, GALINA,
GÉRALD)

N. B. — *Le piano, gracieusement offert par M. MESSERER,
sort de la Mayson PLEYEL*

SAINT-CHARLEMAGNE 1897



MATINÉE

LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

offerte par les Elèves du Collège de Bergerac
à leurs Familles et à leurs Professeurs
le jeudi 28 janvier à 1 heure (dans la Salle des Ouvriers)

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. *Quatuor* pour violon, violoncelle, flûte et piano. MENDELSSOHN
2. *Un beau-père pas commode*, saynète. LEMERCIER DE NEUVILLE
(MM. A. BRUZAC et HARTENSTEIN)
3. Sélection sur le *Cid*, pour hautbois. MASSENET
(M. BANCONS)
4. *Monologue d'un militaire à Paris*. PAULIN
(M. GALINA)
5. *Obertass*, mazurka de concert, pour violon. WIENIAWSKI
Andante de la *Sonate à Kreutzer*, pour violon. BEETHOVEN
(M. H. CANÉSIE)
6. *Les petits défauts*. STAHL
(MM. LOMBARD et J. SIREYGEOL)
7. *Exercices aux anneaux*. Directeur: M. DELBASTY
(MM. A. DESNOUS, DOL, FABRE
et GANIAYRE)
8. *Les chanteurs des rues*, bouffonnerie musicale. JALLAIS et NARGEOT
(Criquetti, M. PENAUD — Grassouilletto, M. FRAIGNEAU)
Directeur: M. LAJOUX

DEUXIÈME PARTIE

1. *Les Pifferari*, chœur à 3 voix. L. DELIBES
(dirigé par M. BANCONS)
2. *La farce de l'avocat Pathelin*. BRUEYS et PALAPRAT
(Guillaume, M. ROUSSEAU; Pathelin, M. DELADRIÈRE; M^{me} Pathelin, M. ART. GIRAUDEL; Agnelet, M. SIMBAT; le Juge, M. LAFON; Valère, M. LACOUR)
Directeur: M. BÉCHOT
3. *Élégie*, pour violoncelle. Ch. FIEVET
(M. R. CANÉSIE)
4. *L'Inconnu*, sonnet. P. BOURGET
(M. L. FOURNIER)
5. *L'arrière-garde*, poésie. P. DÉROULÈDE
(dite par M. CASTAGNÉ)

6. *Assaut d'armes*. Directeur: M. GUYOT
(MM. H. CANÉSIE et LESPINASSE, BUREAU
et HARTENSTEIN, GUYOT et FAISANDIER)
7. *Nouvelle requête de Clément Marot* A. CAMBOS
(M. DELADRIÈRE)

TROISIÈME PARTIE

1. Sélection sur *Peer Gyn*, pour mandoline. GRIEG
(M. PRIÉ)
2. *La Toussaint*, stances. LACOME
(M. LOMBRIÈRE)
3. *La leçon de grammaire*. MOLIÈRE
(MM. A. DESNOUS et GANIAYRE)
4. *La chapelle de Trigavoux*, légende bretonne. N.
(M. PERDOUX)
5. *Une mauvaise rencontre*. A.
(M. R. LABROUSSE)
6. *Lorelei*, chant allemand. H. HEINE
(MM. RAPNOUIL, REBEYROL, COSTE, BOSC,
A. GIRAUDEL, LAMBERT et BUREAU)
Directeur: M. WELTY.
7. *Le Financier et le Savetier*, opérette. Hect. CRÉMIEUX
(Aubépine, M. RAPNOUIL; Larfaillou, M. et OFFENBACH
LABONNE; Belazor, M. GÉRARD; Un in-
vité, M. LACOUR)
Directeur: M. BANCONS

N. B. — *Le piano Hertz a été gracieusement offert par la Maison Messerer*



SAINT-CHARLEMAGNE 1898



MATINÉE

LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

offerte par les Elèves du Collège de Bergerac
à leurs Familles et à leurs Professeurs

le vendredi 28 janvier 1898, à 1 heure (dans la Salle des Ouvriers)

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. *Eginhard*, monologue A. CAMBOS
(M. GÉRALD)
2. *Paillasse*, parade de foire. W. MOREAU
(M. FRAIGNEAU et Chœur)

3. *Amour et Comédie, saynète* GALIPEAUX
(MM. BISSEY et ROUSSEAU)
4. *Le petit pioupiou* (de « Mlle Quat'sous ») R. PLANQUETTE
(M. TARDIEU)
5. *Le Drapeau* C. HUGUES
(M. CASTAGNÉ)
6. *La Duchesse Martin, comédie en un acte* MEILHAC
(MM. BOUDAULT, CASTAGNÉ, DAVID, DES-
CHAZEAU, GÉRALD, RAPNOUIL)

DEUXIÈME PARTIE

1. *A Guillaume II* DE HEREDIA
(M. DENOUX)
2. *Le singe qui montre la lanterne magique* FLORIAN
(M. PERDOUX)
3. *Duo du Chalet* ADAM
(MM. BISSEY et BUREAU)
4. *Assaut d'armes* M. GUYOT
(MM. BUREAU et GUYOT)
5. *La leçon retenue* PONS DE VERDUT
(M. PERRON)
6. *Le petit garçon s'en allant à l'école* F. CAUMONT
(M. HERTZOG Alb.)
7. *Le Misanthrope et l'Auvergnat, comédie en 1 acte* LABICHE
(MM. BOUDET, DENOUX, DESCHAZEAU,
FAISANDIER, PETIT, PIMOUGUET, RIGAL)

QUÊTE POUR LES PAUVRES

TROISIÈME PARTIE

1. *Boniment de somnambule* GALIPEAUX
(MM. DAVIQ et FAVEREAU)
2. *Monsieur Badin, saynète* G. COURTELINE
(MM. FRAIGNEAU, ROUSSEAU et TALLET)
3. *Le Bourgeois Gentilhomme* MOLIÈRE
Deux scènes de l'acte II
(MM. Cam. COUZINET, FABRE, MARQUAY)
4. *La culotte à François, chansonnette* BIREC et HERBEL
(M. GROSSETIE)
5. *Un quatorzième, saynète en un acte* GALIPEAUX
(MM. COMBEFREYROUX, MAINGAUD, PIMOUGUET, REBEYROL, TALLET, VAISSÈRE)
6. *La malle enchantée, duo comique* MORELLO et WACHS
(MM. BOSCH et G. DE COUTOULY)

*Le piano, gracieusement offert par la Maison Messerer,
sera tenu par M. LAJOUX*

Entrée de la salle décorée par M. PERDOUX



QUELQUES VERS

Notre camarade Pierre GUILLAUME, sergent au 108^e Régiment d'Infanterie, fut, pour la France, tué en Belgique, à Nevrumont, le 22 août 1914, à l'âge de 22 ans. Des mains pieuses ont conservé ses vers de collégien; que les pages de ce Bulletin en soient le reliquaire.

LA VIE

(SONNET IRRÉGULIER)

Lorsque nous avançons sur les sentiers du monde,
Il nous semble parfois que nous avons rêvé;
Les printemps parfumés et la jeunesse blonde
Ne sont plus à nos yeux qu'un songe inachevé.

L'existence, après tout, n'est peut-être qu'un songe,
Un songe qui s'efface aux lueurs du matin,
Et qui nous a conduits de mensonge en mensonge,
Jusqu'au dernier contour de notre long chemin.

A vingt ans on sourit aux songes de l'enfance;
On méprise plus tard ceux de l'adolescence,
Se réveillant toujours pour un nouveau sommeil.

Le trépas sera-t-il notre sommeil suprême?
Peut-être notre œil mort se rouvrira lui-même,
Et la mort ne sera que l'immortel réveil.

Bergerac, 18 décembre 1911.

QUATRAIN

POUR LEQUEL L'AUTEUR FUT LAURÉAT

O vous qui serez femme et qui ferez souffrir,
Enfant au clair regard couleur de l'eau dormante,
Puissiez-vous ignorer la douleur qui tourmente
Et les rêves qui font mourir!

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

du mercredi 30 juin 1943

Grand Prix d'Honneur de l'Association Amicale des Anciens Elèves
Lucien COCHAND, Elève de la classe de Mathématiques

CLASSES	PRIX	NOMS DES DONATEURS	LAURÉATS
Mathématiques	Excellence Français	D ^r Pierre NADAUD, ancien élève Jean LESCURE, Professeur à la Faculté de Droit de Paris	M ^{lle} P. BINCHE —
Philosophie	Physique et Chimie	l'Association des Anciens Elèves	Pierre MASSY
—	Histoire	D ^r A. MATHIEU, médecin du Collège	M ^{lle} P. BINCHE
—	Sciences naturelles	Paul TAMARELLE, ancien élève	—
—	Géographie	M. Henri MÉRIC, Délégué du Secours National	F. BLEITRACH
Première	Excellence Grec	D ^r André DUSSERT, ancien élève	A. GORINSCHTEIN
—	Version latine	Henri LESCURE, ancien élève Robert COQ, secrétaire général de l'Association	Jean FOURNIER A. GORINSCHTEIN
—	Thème latin Français	M. GORRICHON-BAILLET D ^r Pierre ROUSSEAU, président de l'Association	— —
—	Mathématiques (AB)	Christian JOUHET, ancien élève	Guy DELMARES
—	Mathématiques (c)	Albert FABRE, membre du Conseil d'administration de l'Association	A. GORINSCHTEIN
—	Géographie	Marcel BOCAGE, ancien élève	Jean MONTEL
—	Anglais	Jacques MATIGNON, ancien élève	A. GORINSCHTEIN
—	Allemand	Charles FOURNIER, membre du Conseil d'administration de l'Association	Jean HOLFERT
—	Espagnol	Edouard HERTZOG, ancien élève	Jean MONTEL
Seconde	Excellence	Jean LEYDIER, ancien élève	Gérard LABORIE
—	Version latine	Edmond LIONNET, vice-président de l'Association	Alain DENIS
—	Mathématiques	Cdt René DÉJOUAS, ancien élève	Jacques GARAUD
—	Histoire	l'Association des Anciens Elèves	Gérard LABORIE
—	Géographie	—	—
—	Anglais	—	Guy DAYRE
—	Espagnol	—	Gérard LABORIE
Troisième	Excellence	—	André BORNSTEIN
—	Français	Pierre MARQUAY, ancien élève	Gérard LACOUR
—	Histoire	Maurice FOUCAUD, Trésorier de l'Association	André BORNSTEIN
—	Sciences naturelles	l'Association des Anciens Elèves	—
—	Espagnol	—	Pierre LEUREGANS
Quatrième	Mathématiques	Camille BRASSEM, ancien élève	Michel BARANCY
Cinquième	Excellence	Colonel Raoul CONDUSSIER, anc. élève	J. FOUGEYROLLAS
—	Français	Albert BRISSEAU, ancien élève	Jacques SARLAT
Sixième	Excellence	Christian JOUHET, ancien élève	R. SCHWARTZ
—	Mathématiques (classique)	Albert BRISSEAU, ancien élève	Léon GLEITZER
—	Mathématiques (moderne)	—	Michel REGEREAU
Huitième	Excellence	Jack TAMARELLE, membre du Conseil d'administration de l'Association	J.-P. STAMLER
Neuvième-1	—	Jacques GOULARD, ancien élève	Claude PILHAC
Neuvième-2	—	Marcel BRANDA, ancien élève	M ^{lle} F. SCHEFFLER
Dixième	—	Guy GODARD, ancien élève	M ^{lle} F. LEFEBVRE



RAPPEL DES LAURÉATS DE L'ASSOCIATION

ayant obtenu le Grand Prix d'Honneur offert au
« cacique » de Mathématiques ou de Philosophie
qui pendant les trois dernières années s'est distingué
— par son travail, ses succès et sa conduite —

J'exige que le travail et l'intelligence soient récompensés et solennellement. On n'imagine pas un élève qui viendrait chercher un prix à un guichet, comme un pauvre une ration de pain ou quelque vêtement. Ne créons pas le lauréat honteux. Je suis pour les distributions solennelles des prix.

Maurice DONNAY,
de l'Académie française.

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 1909 — FLOURET MARCEL. | 1921 — ESCORNE ALBÉRIC. |
| 1910 — MORIZE MARCEL. | 1922 — FAVEREAU GEORGES. |
| 1911 — GARRIGUE HENRI. | 1923 — DELPLA JEAN. |
| 1912 — TALBOOM HENRI. | 1924 — CHEVASSUS ANDRÉ. |
| 1913 — SEQUESTRE PIERRE. | 1925 — CAPET CAMILLE. |
| 1914 — GARDES JEAN. | 1937 — CHIÈZE RAYMOND. |
| 1915 — DELMAS PIERRE. | 1938 — GOUYOU JACQUES. |
| 1916 — ROUGIER RENÉ. | 1939 — FORIE JEAN. |
| 1917 — JAUBERT JEAN. | 1941 — MARTIN PIERRE. |
| 1918 — HARTANÉ MARCEL. | 1942 — JULIEN JEAN. |
| 1919 — FOURNIER JEAN. | 1943 — COCHAND LUCIEN. |
| 1920 — VIROL MAURICE. | |



LE COLLÈGE IL Y A CENT ANS

En 1843, le Principal est M. Guillaume FEYTOUT. A défaut de grades universitaires, il fut probablement le Principal le plus brillant qu'ait connu le Collège au cours du XIX^e siècle.

Le Sous-Préfet, M. GAMON, préside le Bureau d'Administration, assisté du vice-Président, M. EYRINIAC, maire de Bergerac, et de cinq autres membres: MM. DE CHANAUD, Président du Tribunal Civil; LABORIE, Procureur du Roi; BRUNET, MONTEIL et RENNES.

C'est la fin de l'épidémie de « suette », pour laquelle, en 1842, le Collège a été temporairement licencié quelques jours avant la sortie des grandes vacances.

On compte 56 pensionnaires et 55 externes, soit au total 111 élèves.

Deux aumôniers et douze régents sont rétribués par la ville de Bergerac, alors que les traitements d'un autre régent (celui de langue française), d'un maître d'écriture et de trois maîtres d'études sont à la charge du Principal. Enfin, les cours d'anglais, d'allemand et d'espagnol sont payés directement par les parents des élèves; la raison en est que les examens du baccalauréat ne comprennent pas encore d'épreuves de langues vivantes.

Le 23 décembre 1843, M. CANTELAUVE, régent de la classe de 6^e, obtient péniblement un avis favorable pour l'augmentation de son traitement, qui est de 1.000 francs par an, et dont il sollicite depuis longtemps le relèvement.

Le budget s'élève pour les recettes à 9.225 francs; mais les dépenses atteignent 14.554 fr.; d'où un déficit d'environ 5.330 fr., dont le Principal demande le paiement sur les fonds affectés par le Conseil municipal à la subvention du Collège.

On lit dans les dépenses diverses que le portier reçoit 100 frs par an pour tous gages; la distribution des prix du 29 août 1843 coûte 300 frs et les frais de chauffage pour l'hiver entier ne dépassent pas 40 francs.

Heureux temps !

BUREAU D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

MEMBRES DE DROIT

MM. Maxime ROUX, Inspecteur d'Académie, Président;
Jean CALARD, Sous-Préfet de Bergerac;
Maurice JAULIN DU SEUTRE, Maire de Bergerac;
Joseph REICHARD, Principal du Collège.

MEMBRES NOMMÉS PAR LE RECTEUR

- I. *Représentant le Conseil municipal*
MM. Marcel BRANDA, ancien élève;
Maurice FOUCAUD, ancien élève.
- II. *Représentant les Anciens Elèves*
MM. le docteur Pierre ROUSSEAU, Président de l'Association;
Edmond LIONNET, Vice-Président de l'Association.
- III. *Représentant les Chambres d'Agriculture et de Commerce*
MM. Abel MAUMONT, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture;
Paul LERASLE, Membre de la Chambre de Commerce.
- IV. M. le docteur André MATHIEU, médecin du Collège, ancien élève.
- V. *Représentant le Personnel du Collège*
MM. Maurice MERIGUET, Professeur d'anglais;
Jean AUGÉYROLLE, Professeur adjoint, ancien élève.

OBITUAIRE

PRAT-DUMAS (Edmond) — Décédé à Couze-Saint-Front le 10 janvier 1943, à l'âge de 74 ans.

SUGIÉ (Maurice) — Décédé à Sainte-Foy-la-Grande le 19 mai 1943, à l'âge de 62 ans.

CHANTAL (Raymond-Joseph) — Décédé à Bergerac le 29 septembre 1943, à l'âge de 68 ans.

BUREAU (Jean-Emile) — Décédé à Ermont (Seine-et-Oise) le 27 octobre 1943, à l'âge de 63 ans.

Rappel des Souscripteurs perpétuels décédés

CANTELLAUE (Albert) — Décédé le 10 février 1939.

MORIZE (Marcel) — Décédé le 20 juin 1939.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Morts pour la France (Livre d'Or du Collège)</i>	4
<i>Conseil d'Administration</i>	5
<i>Lettres patentes d'Henry de Navarre</i>	6
<i>Délibération du Bureau d'Administration du 31-12-1835</i>	7
<i>Délibération du Conseil Municipal de Bergerac du 30-3-1942</i>	8
<i>Délibération du Bureau d'Administration du 13-2-1943</i>	9
<i>Arrêté de dénomination de Collège Henri IV</i>	11
<i>Situation financière</i>	12
<i>Assemblée Générale du 13 décembre 1942</i>	15
<i>Nos Prisonniers</i>	19
<i>Règlement intérieur officiel</i>	20
<i>Réunions du Conseil d'Administration</i>	21
<i>Succès sportifs des « Epis »</i>	26
<i>Repas en commun du 13 décembre 1492</i>	27
<i>Carte d'identité</i>	28
<i>Le Collège dans les Souvenirs de Mounet-Sully</i>	29
<i>Vacances d'autrefois (Denis Desplanches)</i>	32
<i>La cloche du Collège</i>	33
<i>La Saint-Charlemagne de 1895 à 1898</i>	34
<i>Quelques vers (Pierre Guillaume)</i>	41
<i>Distribution des Prix du 30 juin 1943</i>	42
<i>Rappel des Lauréats de l'Association</i>	43
<i>Le Collège il y a cent ans</i>	44
<i>Bureau d'Administration du Collège</i>	45
<i>Nécrologie</i>	45

Visa de la Censure : Bergerac, le 16 novembre 1943 — LO. 8652 B

